

RAPPORT DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA JEUNESSE.

AIRE DE PRIORITE : ENVIRONNEMENT.

QUESTIONNAIRE REPONDU SUR L'EVALUATION DE L'ETAT ENVIRONNEMENTAL A L'EST DE LA RD Congo/Cas d'UVIRA

1. Promouvoir l'environnement :

- L'éducation à l'environnement est enseignée dans les écoles surtout dans les sections Agronomiques. Les enseignants utilisent ce qu'ils ont appris à l'école, et peuvent faire des recherches personnelles dans les bibliothèques.
- Les jeunes s'impliquent eux-mêmes (volontariat) dans les activités environnementales. Ils sont quelques associées par les ONG et le gouvernement. Ils descendent sur terrain pour s'acquérir de l'état de lieu (enquête et visite). Le soutien du gouvernement est significatif quand il s'agit de catastrophe naturelle.
- Quelques jeunes peuvent passer leur stage ou visite auprès de centre de recherches de programme en sciences gouvernementales. Les organisations de jeunes en sont bénéficiaires indirectement.

2. Encourager la participation des jeunes :

- Les matériels sont très insignifiants. Quelques livres, journaux, bulletins, photos, vidéo,... sont utilisés par les jeunes sur l'environnement. Ces matériels sont offerts par les ONG partenaires. Les jeunes prennent part au développement et à la dissémination de telles informations.
- Actuellement le gouvernement n'encourage pas l'utilisation de la technologie respectueuse de l'environnement.
- Il existe seulement un programme annuel d'implantation d'arbre et d'évacuation de déchet.
- Les représentants des jeunes ou organisations de jeunesse s'unissent avec le représentant du gouvernement (l'inspecteur de l'environnement) pour discuter sur les possibilités soit de renforcer les mesures existantes de protection de la nature, soit d'arrêter d'autres plus efficaces que les précédentes. Les jeunes sont représentés indirectement dans la participation de gestion de programme à moins de 10%. Ils peuvent soumettre de sujet mais ils n'ont aucun pouvoir de décision.
- Les médias et les agences œuvrant dans l'environnement jouissent d'une exonération fiscale. Les presses gouvernementales accordent une réduction sur leur tarif aux organisations qui diffusent en rapport avec la protection et la promotion de la nature.
- Les jeunes sont encouragés par eux-mêmes ou par le gouvernement. Certains travaux communautaires sur l'environnement sont conçus, exécutés et évalués par les jeunes au moyen des comités locaux. Le courage est le fruit de l'esprit communautaire et le volontariat.

Succès	Contraintes
<p>-Participation massive des jeunes aux activités de plantation d'arbres et d'évaluation des déchets.</p> <p>-Mobilisation de jeunes à la prise de décision</p> <p>-Renforcement des capacités des représentants des jeunes sur l'environnement.</p>	<p>- Perturbation climatique</p> <p>- Désintéressement de certains adultes aux décisions prises par les jeunes</p> <p>- Manque de fonds pour démarrer les projets des jeunes sur l'environnement</p> <p>- Analphabétisme de nombreux jeunes (surtout au village)</p> <p>- Faible moyen de communication et de transport</p> <p>- Insécurité dans certains coins sous contrôle des milices.</p>

ORGANISATIONS CONSULTEES :

AJEDI-Ka (Association des Jeunes pour le Développement Intégré- Kalundu).

COOJERU (Coopération des Jeunes pour le Reboisement d'Uvira).

ETD (Equipe Technique pour le Développement).

UCOPASUKI (Unité de Coopération Paysanne au Sud-Kivu).

UJAC (Union des Jeunes Ambassadeurs pour Christ).

RESEAU :

ANAFRI (Agroforestry Network for Africa).

REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT.

Inspecteur de l'Environnement à Uvira.

Fait à Uvira, le 10 Février 2005.
Coordinateur de l'APAA- Congo.

Aaron Kalala Karumba.